



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n° 15 du 14 avril 2022

SOMMAIRE

Mouvement du personnel

Nomination

Jurys de l'Institut universitaire de France
arrêté du 7-3-2022 (NOR : ESRS2209771A)

Nomination

Directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Rennes (Groupe I)
arrêté du 23-3-2022 (NOR : ESRD2209947A)

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université Toulouse II
arrêté du 25-3-2022 (NOR : ESRH2210249A)

Vacance de poste

Directeur ou directrice du GIP Agence Erasmus+ France / Education & Formation
avis (NOR : ESRC2210985V)

Mouvement du personnel

Nomination

Jurys de l'Institut universitaire de France

NOR : ESRS2209771A
arrêté du 7-3-2022
MESRI - DGESIP - DGRI A

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 7 mars 2022 :

Le jury des membres **Juniors** de l'Institut universitaire de France prévu par l'article 7 du règlement intérieur est composé des personnalités désignées ci-après :

En qualité de titulaires :

Mauro Antezza, professeur à l'université de Montpellier,
Marc Baaden, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Monica Baciú, professeure à l'université Grenoble Alpes,
Jean Bertoin, professeur à l'université de Zurich (Suisse),
Olivier Blin, professeur des universités-praticien hospitalier à Aix-Marseille Université,
Rémi Carles, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Géraldine Cazals, professeure à l'université de Bordeaux,
Bernadette Charlier, professeure à l'université de Fribourg (Suisse),
Francisco Chinesta, professeur à l'École nationale supérieure des arts et métiers (Arts et Métiers ParisTech),
Alain Content, professeur à l'Université Libre de Bruxelles (Belgique),
Dejan Manojlo Kostic, professeur à l'Institut royal de technologie de Stockholm (Suède),
Nicolas Dobigeon, professeur à l'Institut national polytechnique de Toulouse,
Caterina Donati, professeure à l'université de Paris,
Jorge Esquirol, professeur au College of Law - université internationale de Floride (États-Unis),
Lutz Gade, professeur à l'université d'Heidelberg (Allemagne),
Eric Gaussier, professeur à l'université Grenoble Alpes,
Karsten Haupt, professeur à l'université de technologie de Compiègne,
Stéphanie Hennette-Vauchez, professeure à l'université Paris Nanterre,
Emeric Henry, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po Paris),
Benjamin Hutchinson, professeur à l'université de Kent (Royaume-Uni),
Jean-Louis Jeannelle, professeur à Sorbonne Université,
Henry Keazor, professeur à l'université d'Heidelberg (Allemagne),
Eléonore Lepinard, professeure à l'université de Lausanne (Suisse),
Virginie Leroux, directrice des études à l'École pratique des hautes études (EPHE),
Jesús Pedro Lorente, professeur à l'université de Saragosse (Espagne),
Philippe Marchetti, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université de Lille,
Monsieur Pascal Marty, professeur à la Maison Française d'Oxford (Royaume-Uni),
Josephine McDonagh, professeure à l'université de Chicago (États-Unis),
Arnaud Mussot, professeur à l'université de Lille,
Johannes Nicaise, professeur à l'Imperial College de Londres (Royaume-Uni),
Wiesława Niziol, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Albert Ogien, directeur de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Armin Owzar, professeur à l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3,
Ofelia Rey, professeure à l'université de Saint-Jacques de Compostelle (Espagne),
Jean-Noël Robert, professeur au Collège de France,
Julien Royet, professeur à Aix-Marseille Université,

Francois-Joseph Ruggiu, professeur à Sorbonne Université,
Nicolas Schtickzelle, professeur à l'université catholique de Louvain (Belgique),
Patrick Tabeling, professeur à l'École supérieure de physique et chimie industrielles Paris,
Athéna Tsingarida, professeure à l'Université Libre de Bruxelles (Belgique),
Pierre Vogel, professeur à l'université Polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse),

En qualité de suppléants :

Olga Fotinopulou Vasurko, professeure à l'université du Pays Basque (Espagne),
Etienne Francois, professeur émérite à l'Université Libre de Berlin (Allemagne),
Madame Frédérique Ildéfonse, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Gilles Lecuppre, professeur des Universités, université de Louvain-la-Neuve (Belgique),
Geneviève Sellier, professeure émérite à l'université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3,
Sophie Wauquier, professeure à l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis.

Le jury des membres **Juniors** est présidé par Francois-Joseph Ruggiu, professeur à Sorbonne Université.

Le jury des membres **Seniors** de l'Institut universitaire de France prévu par l'article 7 du règlement intérieur est composé des personnalités désignées ci-après :

En qualité de titulaires :

Chraïbi Aboubakr, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales de Paris (INALCO),
Jean-Jacques Aubert, professeur à Aix-Marseille Université,
Monsieur Frédéric Blanc, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université de Strasbourg,
Jérôme Bouvier, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Didier Bresch, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Renaud Bret-Vitot, professeur à Sorbonne Université,
Patricia Brillet-Coutelle, professeure à l'université de Tours,
Joachim Buhmann, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich (Suisse),
Marc Burger, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich (Suisse),
Arnaud Cachia, professeur à l'université de Paris,
Patrizia Caraveo, directrice de recherche à l'Institut d'astrophysique spatiale et physique cosmique à Milan (IASF) (Italie),
Elisabeth Charlaix, professeure à l'université Grenoble Alpes,
Sébastien Chauvin, professeur à l'université de Lausanne (Suisse),
Hélène Courtois, professeure à l'université Claude Bernard Lyon 1,
Jean-Luc Cracowski, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université Grenoble Alpes,
Hippolyte D'Albis, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Livio De Luca, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Hervé Dole, professeur à Université Paris-Saclay,
Antonio Echavarren, professeur à l'Institut catalan de recherche chimique (ICEQ) (Espagne),
Wim Fias, professeur à l'université de Gent (Belgique),
Aurore Gaillet, professeure à l'université Toulouse 1 Capitole,
Robert Gary-Bobo, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Alexandre Gefen, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Maria Teresa Giaveri, professeure à l'université de Turin (Italie),
Cédric Giraud, professeur à l'université de Genève (Suisse),
Joao Manoel Gomes Da Silva, professeur à l'université fédérale du Rio Grande do Sul (Brésil),
Philippe Grangier, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Monsieur Claude Gros, professeur à l'université de Bourgogne - Dijon,
Agnès Guiderdoni, professeure à l'université catholique de Louvain (Belgique),
Bertrand Guillarme, professeur à l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis,
Myriam Houssay-Holzschuch, professeure à l'université Grenoble Alpes,
Renaud Jardri, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université de Lille,
Alexey Kavokin, professeur à l'université de Southampton (Royaume-Uni),
Julia Kuehn, professeure à l'université de Hong-Kong (Hong-Kong),
Anne Kwaschik, professeure à l'université de Constance (Allemagne),

Pierrick Labbé, professeur à l'université de Montpellier,
Katja Langenbacher, professeure à l'université de Francfort (Allemagne),
Christine Lebeau, professeure à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Isabelle Leclercq, professeure à l'université catholique de Louvain (Belgique),
Bruno Levy, directeur de recherche à l'Inria Nancy-Grand-Est,
Vanessa Nurock, professeure à l'université Côte d'Azur,
Marc Pallardy, professeur à l'université Paris-Saclay,
Tatjana Parac-Vogt, professeure à l'université catholique de Louvain (Belgique),
Mauro Pessenti, professeur à l'université de Louvain-la-Neuve (Belgique),
Laure Petrucci, professeure à l'université Sorbonne Paris Nord,
Monsieur Dominique Poulot, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Björn Rothstein, professeur à l'université de Bochum (Allemagne),
Philippe Sabot, professeur à l'université de Lille,
Marion Schmid, professeure à l'université d'Edinburgh (Royaume-Uni),
Pierre Schoentjes, professeur à l'université de Gand (Belgique),
Lionel Seinturier, professeur à l'université de Lille,
Gustaaf Van Tendeloo, professeur émérite à l'université d'Anvers (Belgique),
Filip Volckaert, professeur à l'université catholique de Louvain (Belgique).

En qualité de suppléants :

Giorgio Di Natale, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Jean-Louis Haquette, professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne,
Bertrand Lemartinel, professeur à l'université de Perpignan Via Domitia,
Ben Moore, professeur à l'université d'Amsterdam (Pays-Bas),
Layla Raïd, professeure à l'université Picardie Jules-Verne Amiens,
Jean-Baptiste Rauzy, professeur à Sorbonne Université,
Alain Trentesaux, professeur à l'université de Lille.

Le jury des membres **Seniors** est présidé par Hélène Courtois, professeure à l'université Claude Bernard Lyon 1.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Rennes (Groupe I)

NOR : ESRD2209947A

arrêté du 23-3-2022

MESRI - DE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 23 mars 2022, Yann-Eric Prouteau, attaché d'administration de l'État hors classe, est nommé dans l'emploi de directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Rennes (groupe I) pour une première période de quatre ans, du 1er avril 2022 au 31 mars 2026.

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université Toulouse II

NOR : ESRH2210249A
arrêté du 25-3-2022
MESRI - DGRH C1-2

vu Code de l'éducation, notamment article L. 953-6 ; vu décret n° 99-272 du 6-4-1999 modifié et notamment article 4 ; vu consultation du comité technique de l'université Toulouse II en date du 17-2-2022

Article 1 - Le mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université Toulouse II est prorogé jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 - La présidente de l'université Toulouse II est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 mars 2022

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Informations générales

Vacance de poste

Directeur ou directrice du GIP Agence Erasmus+ France / Education & Formation

NOR : ESRC2210985V

avis

MESRI - MENJS - DREIC B1

Libellé du poste	Directeur ou Directrice
Organisme	Agence Erasmus+ France / Education & Formation
Localisation du poste	9, rue des Gamins 33088 Bordeaux Cedex
Prise de fonctions	Le 1 ^{er} juillet 2022

1 - Environnement et positionnement hiérarchique

Groupement d'intérêt public (GIP), l'agence est placée sous la tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du travail, de l'emploi et de l'insertion. Située à Bordeaux, 9 rue des Gamins, l'agence emploie aujourd'hui 150 personnes (tous statuts confondus) et gère un budget de 282 millions d'euros d'intervention hors dispositifs et de plus de 14 millions d'euros de fonctionnement (chiffres 2022) appelé à croître considérablement au cours de la période 2021/2027 en raison du quasi doublement du budget général du programme Erasmus+ (plus de 28 milliards d'euros).

Conformément au règlement du Parlement européen et du Conseil (UE) 2021/817 du 20 mai 2021 établissant le programme Erasmus+ pour les années 2021-2027, l'objectif général de ce programme est de soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel des individus dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà. Sa contribution à une croissance durable, à des emplois de qualité et à la cohésion sociale passe par la stimulation de l'innovation et le renforcement de l'identité européenne et de la citoyenneté active. À ce titre, le programme Erasmus+ constitue un instrument essentiel pour construire l'Espace européen de l'éducation à l'horizon 2025, soutenir la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique européen dans le domaine de l'éducation et de la formation, faire progresser la coopération en matière de politique de la jeunesse et développer la dimension européenne dans le domaine du sport.

Le programme Erasmus+, dont le 35^e anniversaire a été célébré cette année, durant la présidence française du Conseil, contribue également à la concrétisation du premier principe du socle européen des droits sociaux et de la stratégie européenne en matière de compétences.

Afin d'atteindre ces objectifs, le programme Erasmus+ met en œuvre les actions suivantes :

- action clé 1 - mobilité à des fins d'éducation et de formation ;
- action clé 2 - coopération entre organisations et institutions ;
- action clé 3 - soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération ;
- actions Jean Monnet.

Le programme Erasmus+ concerne 33 pays européens. Il existe une ou plusieurs agences nationales dans chacun des pays participants pour le mettre en œuvre. La France en compte deux qui gèrent chacune des volets différents du programme Erasmus+ : l'agence Erasmus+ France / Education & Formation qui fait l'objet de cette fiche de vacance de poste et l'agence Erasmus+ France / Jeunesse & Sport.

Dans le cadre d'actions décentralisées, l'agence Erasmus+ France / Education & Formation, qui concentre plus de 90% des moyens alloués à la France, organise les appels à propositions, apporte une assistance technique aux candidats et aux porteurs de projet, organise l'instruction et la gestion des dossiers, attribue les aides financières et assure le suivi qualitatif des projets. Pour la diffusion de l'information et le conseil aux

porteurs de projets, l'agence bénéficie du concours de nombreux relais locaux et régionaux : rectorats d'académie, chambres régionales de commerce et d'industrie, directions régionales de l'agriculture et des forêts, services des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur, réseau de Pôle emploi, des OPCO, de l'Afpa, etc.

Le GIP agence Erasmus+ France / Education & Formation, reconduit pour une durée indéterminée au début de l'année dernière, est administré par une assemblée générale assistée par le Cercle Erasmus+ qui émet des orientations sur la stratégie de mise en œuvre et de développement des programmes européens du groupement. La direction du GIP est assurée par un/une directeur et son adjoint.

2 - Missions et compétences requises du directeur

Nommé par l'assemblée générale du groupement pour une durée de trois ans renouvelable, sur proposition du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la formation professionnelle, il dirige le groupement et assure son fonctionnement sous l'autorité de l'assemblée générale et dans les conditions fixées par celle-ci. Il :

- conduit les activités du GIP, conformément aux orientations stratégiques et politiques définies par l'assemblée générale ;
- assure la gestion administrative et financière du GIP et procède notamment au recrutement et à la gestion du personnel, exécute le budget, passe les marchés et contrats nécessaires au fonctionnement du groupement ;
- est ordonnateur des recettes et des dépenses du groupement ;
- engage le groupement par tout acte entrant dans son objet, dans les rapports avec les tiers ;
- signe les contrats de travail et toutes les conventions ;
- représente le groupement en justice et dans les actes de la vie civile ;
- peut déléguer sa signature à tout agent placé sous son autorité ;
- assure la mise en œuvre du programme Erasmus+ - ainsi que la fin de la gestion de la programmation 2014/2020 - et des autres dispositifs gérés par l'agence (Europass, Euroguidance, Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes/AEFA, Plateforme européenne pour les acteurs de l'éducation et de la formation des adultes/EPALE, Label européen des langues, experts EFP), en interface avec la Commission européenne, les administrateurs, les autorités nationales de tutelle et les responsables des services opérationnels ;
- contribue au développement et à l'impact, sur le territoire national, du programme Erasmus+ et des autres dispositifs dont il/elle a la responsabilité ;
- s'attache à renforcer l'action de l'agence en faveur des publics les plus fragiles et les plus éloignés du programme et lui donne les moyens de mesurer précisément les progrès accomplis dans ce domaine ;
- élabore et met en œuvre les programmes de travail, les rapports finaux et les déclarations de gestion annuels de l'agence dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur ;
- conduit un travail de réflexion sur les performances de l'agence destiné à en améliorer constamment les résultats et à en adapter la stratégie annuelle et de long terme (2027) en concertation, principalement, avec les autorités nationales et la Commission européenne ;
- représente l'agence auprès des autorités européennes et nationales ;
- communique par voie de médias écrits, TV, radio, réseaux sociaux, sur les missions de l'agence ;
- prépare et anime les assemblées générales du GIP ;
- présente une fois par an à l'assemblée générale un rapport d'activité du groupement.

Il doit :

- avoir une légitimité professionnelle dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- disposer d'une expérience de direction significative dans un environnement similaire (organisme public ou parapublic, monde associatif, etc.) ;
- maîtriser impérativement les relations avec le secteur institutionnel et les établissements et organismes d'éducation et de formation professionnelle ;

- savoir manager une équipe élargie, entretenir un climat de confiance, conduire un projet, avoir le sens de la négociation, posséder des compétences administratives avérées ;
 - maîtriser la communication et la dimension relationnelle.
- Il doit maîtriser parfaitement l'anglais écrit et parlé.

3 - Qualités recherchées

- sens de l'organisation et puissance de travail ;
- impartialité ;
- rigueur ;
- sens du service public.

4 - Contraintes liées à l'emploi

- grande disponibilité ;
- déplacements fréquents.

Un jury de recrutement composé de la déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération (MENJS/MESRI), du délégué aux affaires européennes et internationales (MESRI), du délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (MTEI), en tant qu'administrateurs de l'Agence, et d'un autre membre de l'assemblée générale régulièrement désigné comme président de séance, sera chargé de sélectionner les candidats et d'auditionner ceux qui auront été retenus.

Les candidatures, qui devront comporter obligatoirement une lettre de motivation et un CV, sont à adresser à Nathalie Nikitenko, déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération, par voie postale, à l'adresse suivante : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, secrétariat général, délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, et par voie électronique, à l'adresse suivante : secretariat.dreic@education.gouv.fr, dans un délai de quatre semaines à compter de la publication de cette fiche de poste.